

PRESENTATION DE L'E.I.D :

Quelle est la base légale de l'E.I.D ?

L'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D est institué au Mali par le décret n°96-159 du 31 mai 1996.

Comment peut-on définir l'E.I.D ?

Il s'agit d'un forum annuel qui a pour objectif d'informer les opinions publiques nationale et internationale sur l'état des droits de l'homme en République du Mali, de contribuer de manière active et pédagogique à la réalisation d'une culture démocratique nationale et d'impulser de façon significative la politique de promotion et de protection des droits et libertés des citoyens.

En quoi consiste l'E.I.D ?

L'Espace d'Interpellation Démocratique est une originalité malienne. Il consiste à permettre aux citoyens d'interpeller directement les pouvoirs publics à travers le Gouvernement, sur les actes de celui-ci qu'ils jugent attentatoires à leurs droits fondamentaux.

Comment s'adresser à l'E.I.D ?

En pratique, le citoyen qui estime qu'une liberté publique ou un droit subjectif fondamental est violé par un acte de l'administration, peut saisir la commission d'organisation de l'E.I.D par courrier.

Comment est encadrée l'E.I.D ?

L'Espace d'Interpellation Démocratique est organisée tous les ans par une commission nationale composée de la société civile et des représentants de l'administration, dont le tutelle est assurée par le Ministère en charge des droits de l'homme (Ministère de la Justice).

Les organes de l'E.I.D sont :

- *le secrétariat ;*
- *la commission d'organisation ;*
- *la commission de dépouillement des interpellations (présidé par la société civile) ;*
- *le Jury d'honneur (09 membres dont 03 personnalités étrangères qui s'intéressent à la défense des droits de l'homme) ;*
- *la commission de suivi (issue de la commission d'organisation).*

Où et quand se tient l'E.I.D ?

Les sessions de l'E.I.D se tiennent à Bamako le 10 décembre, date anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Chaque session est sanctionnée

par des recommandations formulées par le Jury, prenant en compte l'évaluation de la session précédente. Entre deux sessions, ces recommandations sont prises en compte dans l'activité gouvernementale au titre de la gouvernance.

Bientôt l'édition 2008 !

Cette année, l'E.I.D coïncide avec le soixantenaire de la déclaration des droits de l'homme. Cette édition doit donc largement enregistrer la participation des citoyens maliens.

A travers cette fenêtre sur le site du Ministère de la Justice, vous pouviez déjà faire parvenir vos suggestions pour la bonne organisation de notre forum à tous.

D'ici peu, la commission d'organisation rendra public le chronogramme d'activité de l'édition 2008.

Le Président de la Commission.

Moussa K. COULIBALY